



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mars 2021

Présents : MM. Mmes : **AUGIER** François, **BAS** Christelle, **CAVASIN** Margaret, **CLAVEL-GRABIT** Christophe, **DAVID** Jean-Noël, **DENISSE** Bruno, **GUERAUD-PINET** Pauline, **GUILLOT-JEROME** Stéphane, **PETIT** Elodie, **QUILLON** Fabrice, **SERAPHIN** Karine, **VALDIVIA** Géraldine

Excusés : **GAUDRAY** Catherine, **RABATEL** Mickaël, **TERRAY** Alexandra

Secrétaire de séance : M. **DENISSE** Bruno

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à aux délibérations : 12

Date de la convocation : 25 février 2021

Séance ouverte à 20h00

ADMINISTRATION GENERALE

✓ **EMPLACEMENT FRITERIE**

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'une personne a demandé un droit de place pour une friterie.

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'accepter à condition que ce soit le mardi soir, jour de fermeture du restaurant communal.

Madame le maire informe le Conseil Municipal que le droit de place peut être payant. Elle présente les différents tarifs appliqués dans les communes voisines. Les tarifs vont de la gratuité à 50 € par trimestre. Certains comprennent uniquement le droit de place, d'autres incluent une participation pour l'électricité en cas de branchement.

Après discussion, le Conseil Municipal valide le droit de place pour le mardi soir uniquement.

Madame le maire propose de rappeler le propriétaire de la friterie afin de l'en informer et de voir avec lui s'il a besoin ou non de l'électricité.

✓ **POINT METHANISEUR**

Une réunion a eu lieu en visio à la demande des porteurs de projet qui avaient souhaité rencontrer le sous-préfet, le département, la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné, la chambre d'agriculture et la commune afin d'avoir des explications sur les raisons du refus de permis de construire.

- Statut du regroupement : non fourni par les porteurs du projet
- Terrassement : le département applique la règle stipulée dans le règlement du PLUI. Les services de l'Etat ne changeront pas le PLUI pour un projet. Les porteurs de projet ont été surpris d'apprendre en fin d'instruction la règle du terrassement. Le service urbanisme de la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné a fait remarquer qu'à aucun moment l'architecte ne les avait contactés pour avoir toutes les règles.

✓ **POINT ANTENNE FREE**

A la suite de l'ordonnance du 15 janvier 2021 du tribunal administratif de Grenoble, l'arrêté de refus de la déclaration préalable de Free mobile a été suspendu. Il était demandé au maire de Montagnieu de réexaminer la demande de la société Free Mobile dans un délai d'un mois.

La déclaration préalable a donc finalement été acceptée le 15 février 2021.

✓ **POINT AFFAIRE GONNET / JOURNET**

Cette affaire oppose la commune et Mme VEYRET Marie-Christine aux époux GONNET et JOURNET Historique de l'affaire :

Mme VEYRET propriétaire d'un terrain constructible au chemin du Bas a déposé une déclaration préalable pour détachement parcellaire le 24 juillet 2018.

Par arrêté du 10 août 2018, le maire a pris une décision de non-opposition à la déclaration préalable.

Par courriers des 20 et 28 septembre 2018 les époux GONNET et les époux JOURNET ont adressé à la commune des recours gracieux à l'encontre de l'arrêté du 10 août 2018.

Par décision du 28 janvier 2021 du tribunal administratif,

- L'arrêté du 10 août 2018 de non-opposition à la déclaration préalable de Mme VEYRET est annulé.
- La commune de MONTAGNIEU devra verser à M. et Mme GONNET et à M. et Mme JOURNET un somme globale de 1500 euros.

La commune peut faire appel au jugement, la décision sera prise après discussion avec l'avocat de la commune.

✓ **ELECTIONS DEPARTEMENTALE ET REGIONALES**

Elles se dérouleront les 13 et 20 juin 2021

✓ **COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS**

Mme le Maire présente les membres titulaires et suppléants sélectionnés par le service des impôts parmi une liste donnée par la commune.

Une réunion devrait être planifiée avant fin avril.

Elle se déroule sous la présidence du maire et parfois en présence d'un agent du service cadastre aux impôts.

VOIRIE

✓ **SECURISATION DU VILLAGE**

Les travaux de sécurisation du centre village devraient débuter en mai / juin.

Le TE38 a fourni un nouveau plan de financement concernant les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Ce nouveau plan de financement est à l'avantage de la commune.

○ **TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE (délibération n°2021/006)**

Pour donner suite à notre demande, le Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE DE MONTAGNIEU Opération n° 18-006-246 Enfouissement BT/TEL, Route du Village

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 134 376 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 125 188 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 8 669 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	134 376 €
Financements externes :	125 188 €
Participation prévisionnelle :	9 189 €
(Contribution aux investissements)	

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 8 669 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

○ **SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM** (*délibération n°2021/007*)

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 31 712 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 7 542 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 21 965 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	31 712 €
Financements externes :	7 542 €
Participation prévisionnelle :	24 170 €
(Contribution aux investissements)	

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 21 965 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

○ **DEMANDE DE SUBVENTION – AMENAGEMENT DE CARREFOUR RD-VC**
Délibération n°2021/008

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'estimatif des travaux pour les travaux d'aménagement du Carrefour Route du Village / Chemin du Serpent.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention auprès du Département au titre de « l'Aménagement carrefours RD/VC » à hauteur de 50%.

Cet estimatif s'élève à 80 019,80 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour ces travaux
- **CHARGE** Madame Le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

○ **DEMANDE DE SUBVENTION – AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTE DU VILLAGE** *Délibération n°2021/009*

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'estimatif des travaux pour les travaux d'aménagement de sécurité Route du Village.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention auprès du Département à hauteur de 50%.

Cet estimatif s'élève à 77696,45 € HT dont 47 062,45 € HT pour la voirie et 30 634,00 € HT pour l'enfouissement des lignes télécom.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour ces travaux
- **CHARGE** Madame Le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

○ **TRAVAUX DE VOIRIE DU DEPARTEMENT**

Le conseil départemental nous a informé que le tapis d'enrobé de la RD 17^E doit être refait dans l'année 2021. Il faut savoir qu'une fois refait, pendant 3 ans, le département n'acceptera aucun travaux de traversée de route ou autre qui pourrait endommager le tapis d'enrobés.

Après avoir pris contact, avec les services voirie du département, il est bien sûr convenu que leurs travaux débiteront après les nôtres.

De plus le projet de sécurisation doit faire l'objet d'un accord du département. Sans cet accord, le dossier de demande de subvention au titre de la DETR ne pourra pas être présenté en commission.

○ **VOIRIE COMMUNALE**

Stéphane GUILLOT-JEROME a fait la tournée des fossés avec l'entreprise GUILLAUD TP. Le curage a été fait vers le stade et au chemin des Abeilles.

Après avoir signalé dans le bulletin communal que les propriétaires ou locataires devaient procéder à l'élagage de leur haie, quatre courriers en recommandé ont été adressés aux personnes qui n'avaient pas fait le nécessaire.

URBANISME

Plusieurs permis sont en cours d'instruction.

Bruno DENISSE rappelle que certains terrains sont actuellement en zone constructible, mais frappés d'inconstructibilité par défaut de la Station d'épuration (STEP) qui n'est plus aux normes. Tant que la mise aux normes ne sera pas effectuée, aucun raccordement au tout à l'égout ne pourra être fait, donc aucun permis de construire ne pourra être accordé.

Quelques courriers ont été faits pour des régularisations de construction non déclarées.

BATIMENTS

✓ **EGLISE**

Après la visite annuelle de l'entreprise BODET qui assure la maintenance du clocher, cette dernière nous a alarmé sur l'état du Beffroi. Celui-ci est devenu très fragile au fil du temps. L'entreprise BODET nous a proposé de faire un audit pour évaluer les travaux envisager. En attendant que les travaux ne soient effectués, le technicien a supprimé les sonneries à la volée des clochers pour ne pas fragiliser d'avantage le beffroi

✓ **LA FIBRE**

La fibre arrive progressivement à Montagnieu. Les entreprises et administrations devraient en bénéficier dès fin 2021. Pour les particuliers il faudra patienter jusqu'à fin 2024 au plus tard. C'est SFR qui a obtenu le contrat pour le secteur. L'entreprise a pris plus de 6 mois de retard en confinement du printemps 2020 et suite à une mauvaise exécution du travail.

✓ **ECOLE**

- **DEMANDE DE SUBVENTION - ETANCHEÏTE TOIT TERRASSE GROUPE SCOLAIRE** *Délibération n°2021/010*

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'estimatif des travaux l'étanchéité du toit terrasse du groupe scolaire.(coté maternelle)

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention auprès du Département à hauteur de 60%.

Cet estimatif s'élève à 12 128,53 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour ces travaux
- **CHARGE** Madame Le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

FINANCES

Mme le maire explique au Conseil Municipal le fonctionnement d'un budget communal

Plusieurs réunions seront organisées pour finaliser le Budget Primitif 2021 avant le vote début avril.

CCAS :

✓ **VACCINATION COVID 19**

Il y a eu deux appels en mairie pour des prises de rendez-vous.

✓ **FOIRE**

Etant donné les conditions sanitaires actuelles il est fort probable que la foire ne puisse pas avoir lieu encore cette année.

Le CCAS va réfléchir pour mettre en place une vente de pizza à emporter.

SCOLAIRE

Déménagement de la cantine dans la salle des fêtes.

Mise en place d'un self-service pour les plus grands avec plateaux repas jetables.

Achat d'une autolaveuse pour nettoyer le sol de la salle des fêtes afin de faciliter le travail des salariés.

Lauren GUILLAUD a été recrutée temporairement pour le remplacement d'un agent indisponible.

Le conseil d'école se déroulera le 16 mars prochain.

Le conseil des élèves aura lieu le 05 mars prochain.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

✓ **Commissions loisirs et sentiers**

La commission réfléchit actuellement à la mise en place de boîtes à livres dans les communes qui le souhaitent.

En ce qui concerne les sentiers de randonnées, les entretiens vont être réalisés

Une application a été mise en place pour que les utilisateurs des sentiers puissent signaler tout incident rencontré concernant l'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire clôt la séance à 23H30

Signatures

Christelle BAS

Bruno DENISSE

Karine SERAPHIN

François AUGIER

Géraldine VALDIVIA

Fabrice QUILLON

Margaret CAVASIN

Christophe CLAVEL-
GRABIT

Pauline GUERAUD-PINET

Catherine GAUDRAY

Jean-Noël DAVID

Elodie PETIT

Excusée

Mickaël RABATEL

Alexandra TERRAY

Stéphane GUILLOT-
JEROME

Excusé

Excusée